



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 503 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les universités et les cégeps du Québec doivent demeurer des lieux d'enseignement et de recherche à vocation universelle, neutres, ouverts à tous et apolitiques;

CONSIDÉRANT QUE les associations étudiantes devraient se concentrer sur les services directs à la vie étudiante, dont les questions académiques, les activités sociales et pédagogiques;

CONSIDÉRANT QUE les associations et fédérations étudiantes ne disposent pas des pouvoirs octroyés à un syndicat de travail;

CONSIDÉRANT QUE les cotisations monétaires des étudiants aux associations et fédérations universitaires et collégiales sont obligatoires par défaut;

CONSIDÉRANT QUE certains élus d'associations et de fédérations étudiantes universitaires et collégiales prennent des positions politiques partiales et font la promotion de leurs propres positions politiques à travers les organes des associations et des fédérations;

CONSIDÉRANT QUE dans une société libre et démocratique comme le Canada et la province de Québec, on ne peut, autrement que par une loi expresse adoptée par une législature compétente, être forcé de contribuer de quelconque façon à quelconque groupe ou organisme militant politiquement sans notre consentement libre et éclairé;

CONSIDÉRANT QUE le système démocratique étudiant est confronté à des lacunes majeures;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, réclamons que l'Assemblée nationale modifie les lois et règlements régissant la gouvernance des associations étudiantes de manière à scinder les associations étudiantes en associations à vocation politique et en Association générale étudiante, et ainsi les moderniser, les revigorer et redorer leur légitimité.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Danielle St-Amand, Trois-Rivières

4 avril 2012

Date de signature de l'extrait